

Expérimentation Sudoc FRBR/LRM saison 2

Questions/Réponses

Ce document restitue les réponses données à l'oral lors du J.e-Cours du 28 novembre 2019, et le cas échéant vient fournir des compléments de réponses.

⇒ **Fonctionnement de l'algorithme**

Question : Pour la notice retenue, l'algorithme prend-il la date la plus ancienne ?

Abes : La date qui sera insérée dans la zone A103\$a de la notice autorité de regroupement (Tr) est la date de publication la plus ancienne sans « X », trouvée dans l'une des notices bibliographiques du cluster. La date sera issue en priorité de la zone B100 sous-zone \$e ou d'une B100 \$f si aucune notice du cluster ne contient de B100 \$e ou d'une B100 \$a s'il n'y a ni \$e ni \$f dans les notices du cluster. Voir dans la documentation, le fichier PDF :

[Détail de la structure de la notice de regroupement \(Tr\)](#)

Disponible dans le § « Le contenu » de la partie dédiée à la notice autorité de regroupement :

<http://documentation.abes.fr/sudoc/autres/SudocFRBR-ALGOCLC2.htm#crea>

Question : Comment sera vérifié le résultat du programme automatique ?

Abes : Une troisième phase de recette est prévue en 2020 (comme annoncé dans le billet de blog suivant, § « Et pour finir on recommence... » : <https://oubipo.abes.fr/mais-quest-ce-qui-se-passe-encore-2-experimentation-sudoc-frbr-le-retour/>)

Cette dernière phase doit permettre d'évaluer la pertinence de l'algorithme. Les évaluations se feront en interne, à l'Abes. Les pistes d'évaluation sont actuellement étudiées. En masse pour vérifier certains paramétrages grâce à des outils internes mais aussi sur un échantillon représentatif des données Sudoc traitées (un groupe de travail Abes réalisera des tests à la main sur cet échantillon). Ce travail s'appuiera aussi sur les retours faits par le réseau.

Il s'agira ensuite de réfléchir à la suite à donner selon les résultats obtenus, qui doivent servir les chantiers prioritaires issus du projet d'établissement.

⇒ **Recherche**

Question : Quelle est la requête WiniBW la plus pertinente pour isoler les notices d'œuvres associées à des notices liées à son RCR ? che ont et che rbc ?

Abes : les notices autorité de regroupement Tr ne peuvent être reliées directement à un RCR.

Par contre, vous pouvez afficher les zones B579 des notices bibliographiques de votre RCR

avec la commande CHE RBC <RCR> puis avec la commande AFF K :<zone> :<zone>

Par exemple AFF K:003:579 pour afficher les ppn des notices bibliographiques contenant des liens en zones B579

(Voir la page suivante de la documentation pour vous aider :

[#ControleQualiteDonnees_1\)](http://documentation.abes.fr/sudoc/manuels/role_correspondants/coordonateur/index.htm)

Puis avec la commande TEL <n° de lot> K:003:579 vous télécharger le résultat dans un fichier .txt que vous pouvez ensuite affiner et retravailler via un tableur (Excel ou Calc) pour repérer toutes les notices Tr dans lesquelles des notices bibliographiques de votre établissement sont intégrées.

(Voir la documentation disponible :

http://documentation.abes.fr/sudoc/manuels/interroqation/interroqation_professionnelle/#ExportLot)

⇒ Zone 454

Questions :

La zone 454 de la notice biblio ne doit pas contenir de lien. Tandis que d'après le cours, j'ai crû comprendre qu'il faut faire le lien ?

On est d'accord qu'il ne faut pas faire le lien en 454, ce qui se fait depuis toujours ?

Selon les nouvelles consignes dans le GM, on doit utiliser le \$t seulement dans la zone 454 sans mettre le \$0 pour faire le lien ? Est-ce qu'il y a de changements ou vous allez modifier le GM ?

En conformité avec le modèle FRBR / LRM, les zones 454 des notices de monographie ne doivent pas comporter de lien à une autre notice (\$0). Voir les Consignes de catalogage Sudoc / FRBR

Faudrait-il mettre un auteur alors dans la zone 454 ?

En fait, pour les 454, on n'était jusqu'à présent pas censé faire de lien puisqu'on peut trouver plusieurs manifestations de l'édition originale et on ne savait pas forcément laquelle était la première.

En fait on devait mettre des accès 454\$t avec le titre original mais pas avec \$0 et ppn puisqu'on ne savait lequel choisir s'il y a plusieurs manifestations du titre original dans le Sudoc

Abes : vous avez raison ! Le GM est à jour

http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles_FRBR_Sudoc.htm#TitreOriginal

« En conformité avec le modèle FRBR / LRM, les zones 454 des notices de monographie ne doivent pas comporter de lien à une autre notice (§0). »

La présentation contenait une erreur et ne tenait pas compte d'une des consignes de catalogage Sudoc / FRBR éditées en juin 2018. Bravo pour votre vigilance et surtout veuillez nous en excuser.

Lorsque vous rencontrez une zone 454\$ au titre non significatif c'est-à-dire un titre beaucoup trop générique qui peut induire le programme en erreur, il faut le compléter. Extrait du GM : « Lorsque le titre original ne figure pas sur la ressource à décrire mais qu'on le connaît avec certitude, ou que cette information peut être obtenue d'une source fiable, la rédaction d'une zone 454 est vivement recommandée. Le titre n'est jamais donné entre crochets même dans ce dernier cas. Si on le juge utile, une information sur la source du titre original peut être donnée dans une zone 312 Note sur les titres associés. »

⇒ **Rétroconversion**

Question : Les notices de rétroconversion sont-elles quand même prises dans le cluster ?

Abes : Toutes les notices bibliographiques localisées sont susceptibles d'intégrer un cluster, y compris des notices de rétroconversion.

⇒ **Zone responsabilité auteur et code fonction**

Question : Vous avez parlé de la visualisation des auteurs liés à l'œuvre en 50X (?) de la notice autorité de regroupement. Donc liés aux codes de fonction ? Pouvez-vous préciser ? Un préfacier ne va pas dans la notice de regroupement ?

Abes : Les zones des accès auteurs dans les notices Tr sont des zones **A5X1** uniquement comme expliqué dans la documentation, cf. l'exemple « les accès auteurs sont désormais... » dans l'encart du § sur la structure de la notice Tr :

<http://documentation.abes.fr/sudoc/autres/SudocFRBR-ALGOCLC2.htm#crea>

Une fois un cluster créé, seuls les auteurs dits « principaux » présents dans les étiquettes B7X0 et B7X1 sont pris en compte et, parmi eux, seuls ceux dont le code fonction en \$4 correspond au niveau œuvre sont affichés. Un préfacier a le code fonction 080 et d'après le guide méthodologique, il ne fait pas partie du niveau œuvre mais manifestation ou item :

<http://documentation.abes.fr/sudoc/formats/unmb/DonneesCodees/CodesFonctions.htm>

080	Préfacier, etc.	Préfacier, etc. "Personne qui a rédigé une introduction, une préface, un avant-propos, une postface, des notes, un appareil critique, etc., mais qui n'est pas l'auteur principal de l'oeuvre."		"EMPLOYÉ POUR : Auteur de la préface, etc." "Voir aussi Auteur de la postface, du colophon, etc. (075)."	Manifestation Item	7X2
-----	-----------------	---	--	--	--------------------	-----

⇒ Thèses

Question : L'index DNT semble faire ressortir les thèses co-soutenues dans deux établissements, avec deux numéros NNT distincts ?

Il nous arrive d'avoir des thèses d'exercice de médecine co-écrites par 2 étudiants, chacun soutenant la (même) thèse dans son université de rattachement. Du coup, une seule notice bib avec deux NNT (1 pour chaque établissement). Je vous rassure, il s'agit de cas minoritaires... mais on en a tout de même régulièrement (1 ou 2 par an en moyenne).

Abes : Ce cas est effectivement minoritaire. Cet index est vraiment utile pour les collègues gérant ce type de ressource.

*J'en profite pour ajouter qu'une coquille s'est glissée dans la diapositive (merci à la collègue du réseau qui l'a signalée). L'index DNT remonte les notices avec plus d'un NNT **identiques ou distincts** car il tient compte des doublons.*